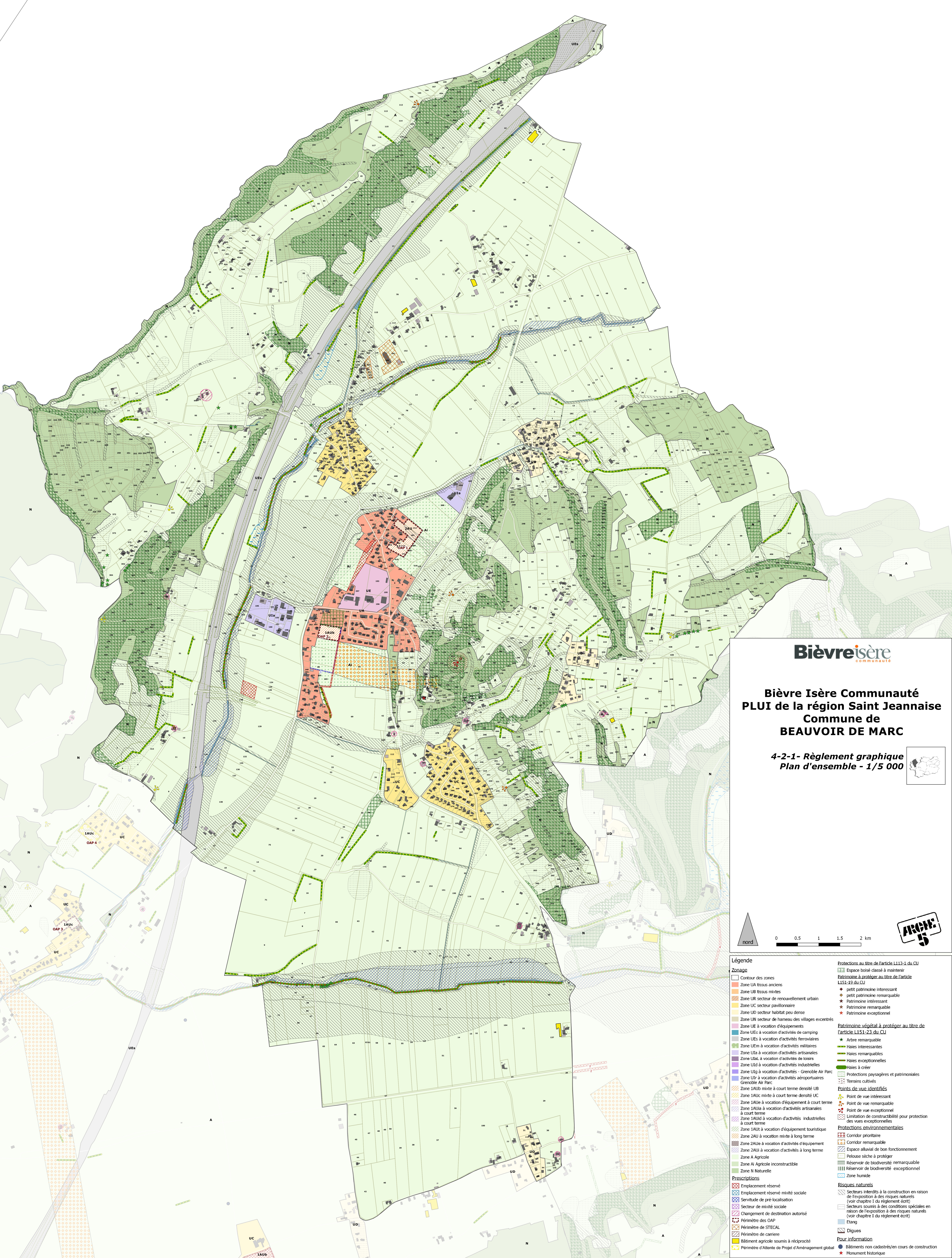
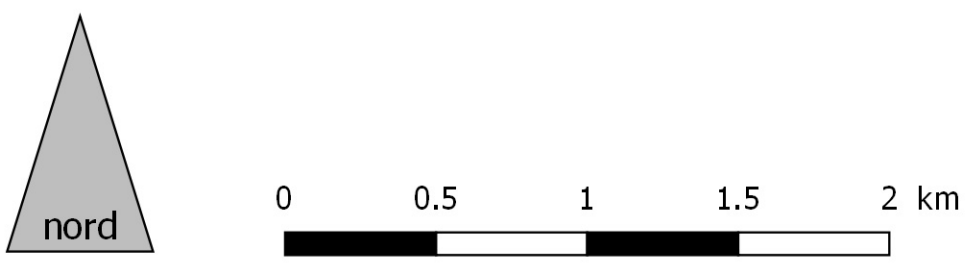
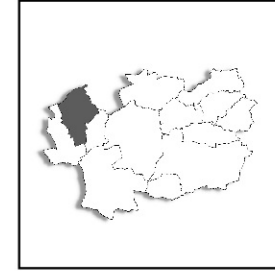




Bièvre isère
communauté

**Bièvre Isère Communauté
PLUI de la région Saint Jeannaise
Commune de
BEAUVOIR DE MARC**

**4-2-1- Règlement graphique
Plan d'ensemble - 1/5 000**



Légende

Zonage

- Contour des zones
- Zone UA tissus anciens
- Zone UB tissus mixtes
- Zone UR secteur de renouvellement urbain
- Zone UC secteur pavillonnaire
- Zone UD secteur habitat peu dense
- Zone UN secteur de hameaux des villages excentrés
- Zone UE à vocation d'équipements
- Zone UEc à vocation d'activités de camping
- Zone UEf à vocation d'activités ferroviaires
- Zone Uem à vocation d'activités militaires
- Zone Uia à vocation d'activités artisanales
- Zone Uil à vocation d'activités de loisirs
- Zone Uid à vocation d'activités industrielles
- Zone Uig à vocation d'activités - Grenoble Air Parc
- Zone Uir à vocation d'activités aéroportuaires
- Grenoble Air Parc
- Zone 1AUb mixte à court terme densité UB
- Zone 1AUc mixte à court terme densité UC
- Zone 1AUa à vocation d'activités artisanales à court terme
- Zone 1AUd à vocation d'activités industrielles à court terme
- Zone 1AUt à vocation d'équipement touristique
- Zone 2AU à vocation mixte à long terme
- Zone 2AUe à vocation d'activités d'équipement
- Zone 2AUl à vocation d'activités à long terme
- Zone A Agricole
- Zone Ai Agricole inconstructible
- Zone N Naturelle

Prescriptions

- Emplacement réservé
- Emplacement réservé mixité sociale
- Servitude de pré-localisation
- Secteur de mixité sociale
- Changement de destination autorisé
- Périmètre des OAP
- Périmètre de STECAL
- Périmètre de carrière
- Bâtiment agricole soumis à réciprocité
- Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement global

Protections au titre de l'article L113-1 du CU

- Espace boisé classé à maintenir
- Patrimoine à protéger au titre de l'article L151-19 du CU
- petit patrimoine intéressant
- petit patrimoine remarquable
- Patrimoine intéressant
- Patrimoine remarquable
- Patrimoine exceptionnel

Patrimoine végétal à protéger au titre de l'article L151-23 du CU

- Arbre remarquable
- Haies intéressantes
- Haies remarquables
- Haies exceptionnelles
- Haies à crier
- Protections paysagères et patrimoniales
- Terrains cultivés
- Points de vue identifiés
- Point de vue intéressant
- Point de vue remarquable
- Point de vue exceptionnel
- Limitation de constructibilité pour protection des vues exceptionnelles

Protections environnementales

- Corridor prioritaire
- Corridor remarquable
- Espace alluvial de bon fonctionnement
- Pelouse sèche à protéger
- Réservoir de biodiversité remarquable
- Réservoir de biodiversité exceptionnel
- Zone humide

Risques naturels

- Secteurs interdits à la construction en raison de l'exposition à des risques naturels (voir chapitre I du règlement écrit)
- Secteurs soumis à des conditions spéciales en raison de l'exposition à des risques naturels (voir chapitre I du règlement écrit)
- Etang
- Digues

Pour information

- Bâtiments non cadastrés/en cours de construction
- Monument historique